

SOS LH 23h / 15

Shh3

(1939)

A

Utilisation des wagons-citernes en excédent dans la Métropole.

Dépêche du M. de la D.N. au M.T.P.	18. 3.39
Dépêche du M.T.P. à la S.N.C.F.	31. 3.39
Lettre S.N.C.F. au M.T.P.	24. 4.39
Lettre S.N.C.F. au M.T.P.	3. 5.39

Utilisation des wagons-citernes en excédent dans la Métropole.

5443

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

C.D./ C.F. 28.4

COPIE

3 mai 1939

121040/4

Monsieur le Ministre,

Nous venons d'avoir connaissance que plusieurs propriétaires de wagons-citernes à vin étaient actuellement l'objet de demandes pressantes de location de wagons métalliques à envoyer à Bâle, pour des locations de longue durée; il s'agirait, aux dires des démarcheurs, d'un trafic de vin entre l'Italie et l'Allemagne.

Les offres faites seraient particulièrement tentantes en raison, d'une part, de la crise qui sévit actuellement en France, pour la location de ces wagons et d'autre part des taux offerts qui seraient environ le double des taux pratiqués couramment.

Dans certains cas, il aurait été précisé que ces wagons seraient destinés à des transports de lait. Or, on sait pratiquement qu'une citerne ordinaire est impropre à cette utilisation lorsqu'elle n'a pas reçu un revêtement approprié.

Les demandeurs auraient déjà parcouru le midi et continueraient leur action dans la Région Parisienne.

Les différents propriétaires qui nous ont signalé ces offres se sont tous déclarés hostiles, dans un intérêt national, à leur donner une suite favorable.

Par contre, nous croyons savoir que d'autres Sociétés et Propriétaires individuels ont engagé des pourparlers dans un sens contraire et ont même déjà expédié en Suisse un nombre appréciable de citernes.

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir les noms de certains propriétaires consultés.

Au moment où nous sommes amenés à fournir à l'Administration de la Guerre des citernes pour les transports d'hydrocarbures à effectuer sur le territoire de la Métropole ainsi que sur celui de nos possessions de l'Afrique du Nord, il nous a paru de notre devoir de porter ces faits à votre connaissance.

J'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous renouveler l'assurance de mon très respectueux dévouement.

Le Président
du Conseil d'Administration,

signé: GUINAND.

Monsieur le Ministre des Travaux Publics
Direction Générale des Transports
et des Chemins de fer,
244, Boulevard St-Germain - PARIS (7^e)

SECRET

COPIE

24 avril 1939

D.923930/1

OBJET: Wagons réservoirs
pour le transport de carburants.

Monsieur le Ministre,

Par lettre 4° Bureau - M.42 (39) du 31 mars 1939, vous avez bien voulu nous communiquer copie de la lettre du 18 mars 1939 par laquelle Monsieur le Secrétaire Général du Conseil Supérieur de la Défense Nationale signale que les disponibilités actuelles en wagons réservoirs sont à peu près inexistantes en Afrique du Nord. Il suggère, pour remédier à cette situation, d'utiliser les wagons réservoirs à vin de la métropole qui seraient en excédent sur les besoins du temps de paix et du temps de guerre et la S.N.C.F. a été invitée à pressentir les différents propriétaires sur les possibilités de cession de leurs excédents.

Je vous indique, ci-dessous, les résultats de l'enquête que nous avons effectuée auprès des propriétaires et les offres qui nous ont été présentées par ces derniers:

- a) Wagons réservoirs avec citerne métallique.
264 wagons à des prix variant de 10.000 à 50.000 fr.
- b) Wagons réservoirs avec foudres en bois:
284 wagons à des prix variant de 4.500 fr à 35.000 fr.
- c) Châssis nus:
325 châssis à des prix variant de 4.000 à 12.000 fr.
- d) citernes nues:
10 citernes à 25.000 fr l'une.

Monsieur le Ministre des Travaux Publics
244, Boulevard Saint-Germain. PARIS

....

La rapidité avec laquelle l'enquête a été menée n'a pas permis de procéder à une classification de ce matériel suivant son état. Toutefois, il convient de noter qu'une partie des véhicules offerts est composée de types extrêmement divers et désuets; s'ils sont acquis en totalité, il en résultera des difficultés d'entretien pour les Réseaux Nord-Africains. Pour réduire ces difficultés, le choix devrait se porter en premier lieu sur les séries suivantes:

a) Wagons réservoirs avec citernes métalliques:

- sur essieux type unifié français	48	}	148 au total
- sur essieux type Etat II.....	6		
- sur essieux type allemand DWV...	94		

b) Wagons réservoirs avec foudres en bois:

- sur essieux type Etat II	7	}	113 au total
- sur essieux type allemand DWV	106		

c) Châssis nus:

- sur essieux type français unifié	14	}	189 au total
- sur essieux type Etat II	164		
- sur essieux type allemand DWV	11		

Nous estimons, en ce qui concerne les wagons foudres et les châssis d'origine allemande DWV qu'il convient d'agir avec beaucoup de prudence pour leur acquisition, car l'exploitation de ce matériel a donné lieu à de nombreux déboires quant à la solidité des éléments constitutifs du châssis et il est vraisemblable que la plupart de ces véhicules ont fait l'objet de réparations plus ou moins complètes qui nuiront à leur tenue ultérieure en service.

Nous sommes donc d'avis de limiter le choix aux wagons-réservoirs avec citernes métalliques des types unifiés français, Etat II, allemand DWV, les acquisitions n'étant faites qu'après examen des véhicules par une Commission compétente.

Dans le cas où les effectifs de wagons citernes retenus seraient insuffisants pour faire face aux besoins, la préférence devrait être donnée aux châssis et aux wagons réservoirs avec foudres en bois des types unifiés et Etat II et, le cas échéant, aux véhicules type allemand DWV renforcés.

Par ailleurs, nous avons examiné la possibilité de créer une série homogène en utilisant les châssis de wagons appartenant à la S.N.C.F. Nous disposons d'une série de

789 wagons tombereaux peu utilisés dont les châssis seraient susceptibles de recevoir des citernes neuves d'une capacité de 200 à 220 Hl. Cette solution ne pourrait évidemment être prise en considération que si l'urgence de la création d'un parc en Afrique du Nord devenait moins impérieuse.

Enfin, il pourrait également être envisagé d'encourager la tendance qu'ont actuellement les propriétaires à transformer leurs wagons-foudres en wagons citernes en leur attribuant une prime par wagon transformé qui répondrait à un certain nombre de conditions exigées pour le transport des hydrocarbures.

Je vous renouvelle, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon très respectueux dévouement.

LE PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION.

Signé: GUINAND

Ministère
des
Travaux Publics

31 mars 1939

Direction Générale
des Chemins de fer
et des Transports

COPIE

4ème bureau

LE MINISTRE

M. 42 - (39)

à Monsieur le PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS.

Par lettre du 18 mars 1939, dont vous trouverez ci-joint copie, M.le Secrétaire Général du Conseil Supérieur de la Défense Nationale m'a signalé l'insuffisance des disponibilités en wagons réservoirs, en Afrique du Nord, pour assurer les transports d'hydrocarbures en temps de guerre.

Etant donné que dans la Métropole des excédents importants existeraient en wagons-réservoirs à vin, M.le Secrétaire Général me demande d'intervenir auprès de la Société Nationale pour obtenir des différents propriétaires les renseignements nécessaires.

Je vous serai obligé de vouloir bien faire procéder à l'enquête dont il s'agit et de m'en adresser les résultats d'urgence en tenant compte du classement proposé dans la lettre ci-jointe et en m'indiquant le prix moyen de cession pour les véhicules de chaque catégorie.

Je vous rappelle d'ailleurs que par une lettre du 22 mars adressée au Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre et dont vous avez eu copie, j'ai fait connaître les mesures qui me paraissaient nécessaires pour améliorer les moyens de transport de l'Afrique du Nord. Parmi les mesures mises immédiatement en application, j'indiquais notamment l'envoi à Casablanca de 159 wagons-citernes pour produits noirs et blancs.(Il y a lieu d'attendre les instructions de la Défense Nationale pour faire l'envoi).

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
Pour le Ministre et par autorisation
Le Conseiller d'Etat
Directeur Général des Chemins de fer
et des Transports
Signé: CLAUDON

Ministère de la Défense Nationale
et de la Guerre

Paris, le 18 mars 1939

Conseil Supérieur de la Défense
Nationale et de la Guerre

Secrétariat Général

COPIE

505 - D.N.4

(C.F.4 - M.42 (39))

Le Général JAMET,
Secrétaire Général du Conseil Supérieur de la
Défense Nationale

à Monsieur le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
(Direction Générale des Chemins de fer et
des Transports).

Les disponibilités actuelles en wagons-réservoirs, à peu près inexistantes en Afrique du Nord, ne permettraient pas d'assurer normalement les transports d'hydrocarbures en temps de guerre sur ce territoire.

Il y a lieu, en conséquence, de rechercher une solution qui donnerait la possibilité de remédier à bref délai à cette situation.

Les ressources de la Métropole en véhicules de cette nature présentent également un déficit assez important par rapport aux besoins au temps de guerre.

Il paraît donc difficile d'opérer un prélèvement sur le parc de wagons réservoirs à hydrocarbures pour des envois en Afrique du Nord.

Par contre, il a été signalé que, dans la Métropole, des excédents importants existent en wagons réservoirs à vin, compte tenu des besoins économiques du temps de paix et de ceux de toute nature du temps de guerre. Il semble que ces véhicules, après quelques aménagements appropriés, pourraient être employés utilement en Afrique du Nord pour le transport des hydrocarbures.

J'ai l'honneur de vous demander, en conséquence, de vouloir bien intervenir auprès de la Société Nationale des Chemins de fer pour obtenir auprès des différents propriétaires des renseignements exacts sur le nombre de wagons de cette catégorie et notamment de ceux qui pourraient, le cas échéant, faire l'objet d'une cession.

Il y aurait lieu pour la Société Nationale de classer ces wagons sous les trois rubriques suivantes:

- véhicules pour lesquels le réservoir serait en mauvais état et dont le châssis serait seul utilisable;
- véhicules en bon état mais portant des réservoirs en bois;
- véhicules en bon état et à réservoir métallique.

